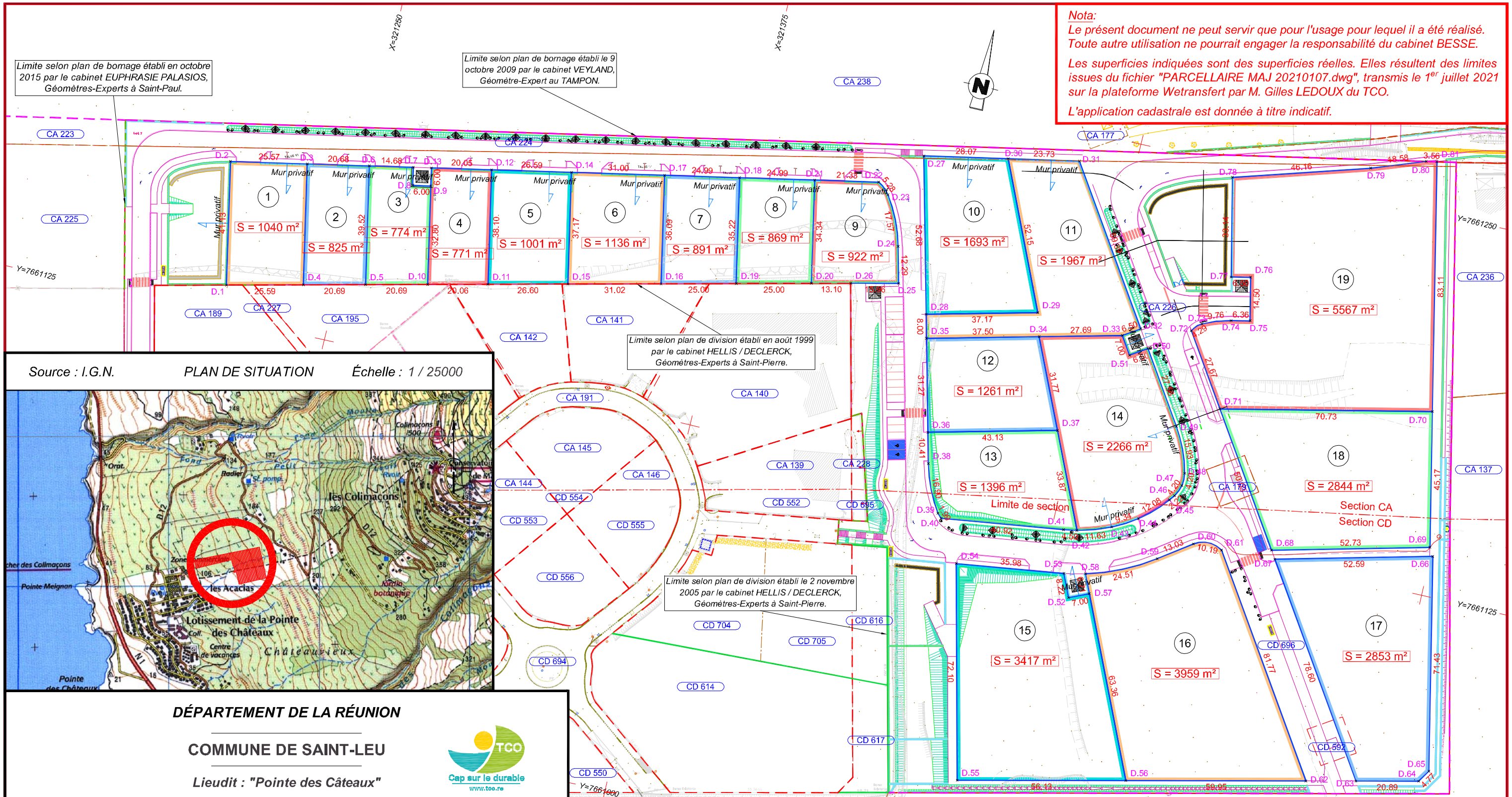


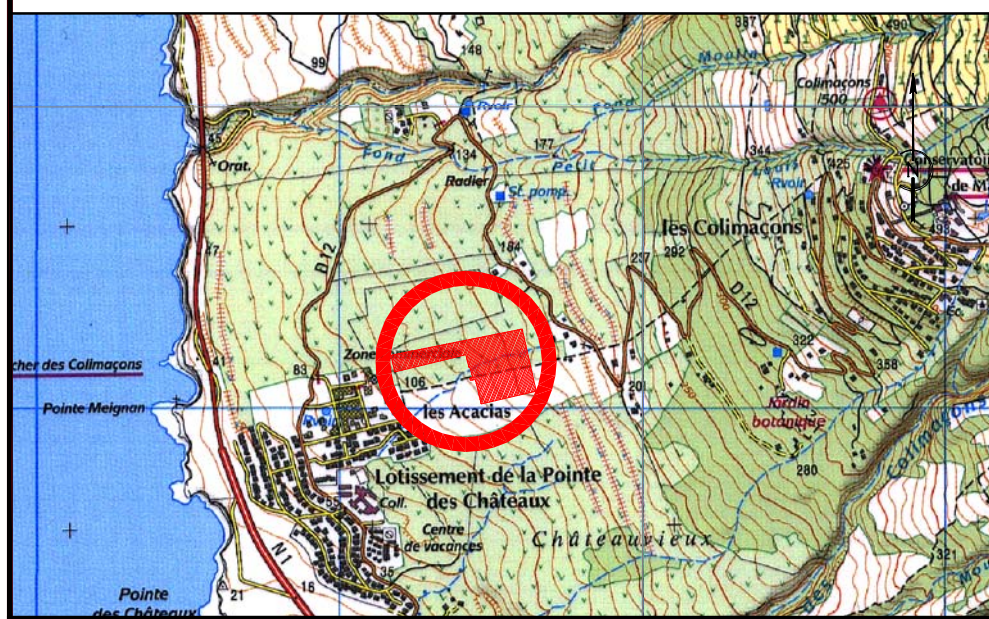
Limite selon plan de bornage établi en octobre 2015 par le cabinet EUPHRASIE PALASIOS, Géomètres-Experts à Saint-Paul.

Limite selon plan de bornage établi le 9 octobre 2009 par le cabinet VEYLAND, Géomètre-Expert au TAMPON.

Nota:
 Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité du cabinet BESSE.
 Les superficies indiquées sont des superficies réelles. Elles résultent des limites issues du fichier "PARCELLAIRE MAJ 20210107.dwg", transmis le 1^{er} juillet 2021 sur la plateforme Wetransfert par M. Gilles LEDOUX du TCO.
 L'application cadastrale est donnée à titre indicatif.



Source : I.G.N. **PLAN DE SITUATION** Échelle : 1 / 25000



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

Lieu-dit : "Pointe des Châteaux"

Sections CA 226 & CD 696



Extension de la ZA Pointe des Châteaux

(Projet)

Plan parcellaire

CABINET G. BESSE
 M. Guillaume BESSE
 Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.
 N° O.G.E. : 05091
 Diplômé de l'Institut de Topométrie

37, Rue Adolphe Ramassamy
 97490 SAINTE-CLOTILDE
 T : 0262 30 03 16 F : 0262 30 06 97
 M : g.besse-bureau@wanadoo.fr

Le présent document doit comporter un visa pour être valide
 Informations géographiques propriété du Cabinet G. BESSE
 Reproduction strictement réservée

ÉCHELLE	PLANCHE	N° DOSSIER	SYSTEMES DE COORDONNEES		
1/1250	1/1	GB17_039_27	X, Y : I.G.N. 92 (R.G.R.)		
INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSIN.	VÉRIF.	
0	15/07/2021	Première diffusion	G.M.	G.B.	
A					
B					

LEGENDE

- Application cadastrale
- Limite de division
- Référence Cadastrale
- Liseré

Limite selon plan de bornage établi le 9 octobre 2009 par le cabinet VEYLAND, Géomètre-Expert au Tampon.

Limite selon plan de division établi en août 1999 par le cabinet HELLIS / DECLERCK, Géomètres-Experts à Saint-Pierre.